SNUipp-FSU 67
4, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : http://67.snuipp.fr/
Page Facebook: http://www.facebook.com/snuipp67
Page Twitter : http://twitter.com/snuipp67

CAPD du 7 mars 2019

La CAPD du jour est présidée par M. Bazzo, IA-DASEN du Bas-Rhin

1. Installation des nouveaux représentants à la CAPD

Pour les 4 prochaines années, ce sont 8 élus qui vous représenteront en CAPD pour le SNUipp-FSU :

- Virginie SOLUNTO (Adjointe, EE Catherine, Strasbourg)
- Catherine LE DUFF (Adjointe, EE Louvois, Strasbourg)
- Géraldine DELAYE (Adjointe, EE Les Remparts, Brumath)
- Agathe KONIECZKA (Adjointe, EE Karine, Strasbourg)
- Myriam BRANDT (Titulaire ZIL, EM Louis Pasteur, Strasbourg)
- Michaël CLAVELIN (Titulaire ZIL, EM Froebel, Sélestat)
- Richarde CLAUSS (Titulaire ZIL, EP Ill au Rhin, Gambsheim)
- Jonathan BOURREAU (Titulaire ZIL, EM Eléonore B, Strasbourg)

Le SGEN-CFDT n'est plus représenté en CAPD à compter de cette année. Lors des dernières élections professionnelles le SNUipp-FSU 67 a gagné un siège supplémentaire aux dépens du SGEN-CFDT.

2. Déclaration liminaire

A lire en document joint.

3. Barèmes inter-académiques

Globalement, le résultat est encore en baisse et l'érosion se poursuit, avec 23,47% de satisfaction globale (23,69 % en 2018, 23,93 % en 2017 et 23,95 % en 2016).
Pour ce qui concerne le Bas-Rhin, 18 PE entrant dans notre département et seuls 26 parviennent à sortir du Bas-Rhin pour... 41 demandes.

Tous les détails et les barèmes sont à retrouver en suivant ce lien : http://67.snuipp.fr/spip.php?article4202

4. Elections des représentants à la commission de réforme

2 sièges à pourvoir en commission de réforme : 1 élue SNUDI-FO et 1 élue SE-UNSA.

- Peu de collègues (heureusement !) sont concernés par la commission de réforme. Chaque collègue peut se faire accompagner par la personne de son choix. Comme c'est déjà le cas, les représentants du SNUipp-FSU 67 continueront à accompagner tous leurs adhérents et tous les collègues qui le souhaitent devant la commission.

5. Recours concernant les rendez-vous de carrière

L'un des objectifs du PPCR est que tous les enseignants puissent atteindre la Hors Classe pour une carrière complète. M. Ladaique, IEN adjoint à l'Ia-Dasen, a rappelé les décisions prises dans un cadre académique pour bénéficier d'un avis Excellent :

- RDV de carrière du 9ème échelon : il faut 3 compétences excellentes et aucun avis à consolider
- RDV de carrière du 8ème échelon : 2 compétences excellentes et aucun avis à consolider
- RDV de carrière du 6ème échelon : 1 compétence excellente et aucun avis à consolider

Soyons rassurés, selon la DASEN l'avis « Satisfaisant » signifie que nous faisions bien notre travail.

Lorsqu'un collègue fait un recours, il est systématiquement demandé à l'IEN de revoir son avis. L'avis de la DASEN ne peut pas être revu.

6. Avancement d'échelon accéléré

C'est une application nationale qui constitue le contingent des 30% de collègues qui peuvent bénéficier d'un avis Excellent, non maîtrisable par la DSDEN du Bas-Rhin. Un calcul au niveau de chaque circonscription et au niveau du département est effectué pour arriver à ce taux de 30%. Une harmonisation entre les IEN a lieu en fin d'année.

Certains collègues ont été oubliés lors des rendez-vous de carrière : collègues en congés, ZIL. Pour ces agents ainsi que pour tous ceux qui ne pouvaient pas avoir un rendez-vous de carrière (détachés par exemple), les IEN se sont appuyés sur les dossiers des collègues.

- Le SNUipp-FSU67 a demandé les tableaux de statistiques sexuées des avis émis dans chaque circonscription.
- Le SNUipp-FSU67 a demandé la tenue d'une réunion pour les appréciations et les passages à la Hors Classe pour la future campagne. La note devrait paraître au BO prochainement.

Résultats du vote :
NPPV : 1 (SNUDI-FO) – CONTRE : 9 (SNUipp-FSU 67, SE-UNSA)

- Le SNUipp-FSU 67 ne cautionne pas un tableau d'avancement qui ne se baserait que sur un avis méritoire distribué par l'administration.

7. Examen des candidatures au stage de préparation au CAPPEI pour 2019/2020

- Le SNUipp-FSU a rappelé qu'un état des besoins des RASED s'effectue normalement en CTA, mais que nous n'y sommes toujours pas : 4 personnes ont fait une demande pour y travailler, ce qui est très insuffisant pour couvrir le nombre de postes G ou E.

Le CAPPEI permet d'arriver sur tous les types de postes ASH, on peut obtenir un poste à titre définitif avec une option différente de la sienne, avec possibilité de partir en formation l'année suivante.

- Le SNUipp-FSU67 a alerté l'administration : dans un souci de logique, lors du mouvement, il ne faudra pas retrouver sur des postes ASH les jeunes collègues ayant reçu un avis défavorable pour partir en formation CAPPEI.

Les collègues qui ont un avis favorable pour partir en formation sont :

- BARTHOLOME Camille
- BAUDAIS Ermine
- BOISSON Hugo
- BOULAY Anne
- BRACHAIS Noelline
- BRUNELLA Ludivine

- CAYEUX Marion
- DENDOOVEN Aurélie
- DINTEN Marina
- EHRET Marine
- GEOFFROY Sabine
- GOLINSKI Laurence
- MENETRE Doranne
- OTTWILLER Mathilde
- PACOU Jessica
- PINELLI Katia
- RICHERT Rachel
- SCHEFFMANN Carole
- SCHWARTZ Emmanuelle
- THILLOY Caroline
- UNGER Aurélie
- WEIDER Amandine

8. Examen des candidatures au stage de préparation au DDEEAS pour 2019/2020

Une seule candidature qui obtient un avis favorable : MARKUN Claire

9. Inscription sur liste d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles maternelles et élémentaires de 2 classes et plus pour 2019/2020

C'est l'avis de la commission qui prime lorsqu'il y a des avis divergents entre l'IEN et la commission.

	2019		2018	
	Nombre	%	Nombre	%
Personnes ayant sollicité leur inscription sur la liste d'aptitude	78	100	72	100
Candidats dispensés d'entretien	36	46,15	33	45,83
Candidats convoqués à l'entretien	42	53,85	39	54,17

	2019		2018	
	Nombre	%	Nombre	%
Candidats ayant obtenu un avis Favorable de la part de l'IEN et de la commission d'entretien	35	83,33	32	82,05
Candidats ayant obtenu un avis Défavorable de la part de l'IEN et de la commission d'entretien	1	2,38	3	7,69
Candidats ayant obtenu des avis divergents de la part de l'IEN et de la commission d'entretien	6	14,29	2	5,13
Candidats absents lors de la commission d'entretien	0	0	2	5,13
TOTAL	42	100	39	100

	2019		2018	
	Nombre	%	Nombre	%
Nombre total de candidats :	78	100	72	100
dont dispensés d'entretien	36	46,15	33	45,83
dont convoqués à l'entretien	42	53,85	39	54,17
Candidats non reçus (absents inclus)	7	8,97	7	9,72
Candidats reçus sur la liste d'aptitude	71	91,03	65	90,28

10. Examen des candidatures aux échanges franco-allemands nationaux et de proximité pour 2019/2020

Les échanges ont lieu pour 2 ans, au bout desquels la personne retrouve son poste d'origine. Les dates de commissions :
- 15 mars pour les échanges de proximité
- 11 et 12 avril pour les commissions nationales

Tous les collègues qui en avaient fait la demande ont obtenu un avis favorable de l'administration :
- ANDLAUER Emilie
- BIALECKI Sylvie
- DESCOMBES Abigaïl
- DORIDANT Raphaël
- GAUTHIER Isabelle
- KAISER Adèle
- KAUFFMANN Pauline
- SCHMIDT Camille
- BOUDIER Marie-Eve
- DONMEZBAS Axelle
- ENGRAND Mylène
- GAUTIER Pierre
- HERY Ingrid
- KURTZ Valérie
- GOETZ Catherine
- RAUGEL Sandra

- DOLLE Marina
- DROUARD Sabine
- CACCIA Elodie
- FINK Nathalie
- MANGOLD Christian
- STOCKER Aurélie

11. Examen des candidatures aux stages linguistiques du Goethe institut 2019

Un avis favorable sera donné à toutes les personnes qui en ont fait la demande. L'administration a bien relevé que ces collègues s'investissent en prenant ce temps sur leurs congés personnels.

12. Points divers

- Elèves avec notification qui n'ont toujours pas d'AVS

Il y a 1610 notifications. 240 élèves sont encore en attente d'accompagnant. Actuellement, on est à 85% d'élèves accompagnés.
Depuis le 6 mars, une dotation académique a été accordée, pour laquelle la répartition entre les 2 départements n'est pas encore connue. La priorité pour les 240 élèves en attente sera l'ancienneté de la notification.

Les collègues AVS en CUI dont le contrat s'achève avant le 5 mars se verront proposer un CDD jusqu'aux vacances.
Actuellement 135 collègues sont en CUI. Ils peuvent bénéficier de 2 x 60h pour la formation.
Les CDD sont signés pour une année scolaire. Ils peuvent être renouvelés 6 fois avant d'être transformés en CDI.
Le modèle à terme sera de 2 x 3 ans, puis au bout de 6 ans, ce sera un CDI.

7 PIAL sont implantés (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) :
- Bischwiller, Ecoles hors REP (Erlenberg et EM associées)
- Haguenau, toutes les écoles
- 3 PIAL en interdegrés (1 collège + Ecoles associées) : Collège Lamartine, collège Truffaut, collège Lezay-Marnésia
- Communauté de Communes de Sélestat (ruralité)
- Centre de Strasbourg (avec Ecoles Albert Le grand et Ampère)

L'objectif de ces pôles est d'avoir un accompagnement qualitatif pour ces AVS, des affectations plus proches, un rtavail avec les partenaires médicaux. Un coordonnateur accompagnera les 7 PIAL et constituera une expertise qui viendra en appui. Ce sera un poste à profil.

- Evaluations CP et déduction de temps de saisie

L'administration n'accordera pas de temps en plus pour la saisie des évaluations mi-CP, que ce qui avait été accordé en début d'année.
Par ailleurs, il n'est pas prévu d'autres évaluations départementales ou locales de CP.

- Les voies de recours pour les collègues concernés par un trop perçu

L'administration est en devoir d'informer les collègues qui ont perçu de l'argent à tort. Ils doivent être informés qu'ils peuvent faire un recours pour échelonner le remboursement. Les collègues peuvent faire une demande auprès des assistantes sociales de l'académie pour étudier leurs situations personnelles et trouver des aides.

- UPE2A

Toutes les personnes qui ne passent pas l'habilitation ne seront pas maintenues, sauf celles qui sont à 2 ans de la retraite.

- Informations pour le mouvement

21 mars : GT d'étude de la circulaire mouvement
3 avril : Date butoir de la médecine de prévention
4 avril : GT examen des situations médicales
Du 24 avril au 8 mai : saisie des vœux, au retour des congés de printemps
Les victimes de carte scolaire seront prévenues. Toutes les affectations auront lieu avant le 5 juillet.